

## Déclaration Statutaire

Je, 

Je déclare solennellement que,

### **Services de la protection de la jeunesse :**

**Q1 :** Est-ce vous pourriez nous parler de votre situation avec les services de la protection de la jeunesse?

**R1 :** Je veux commencer par les choses que je me souviens. Je veux vous dire d'abord que je ne me souviens de pas de tout.

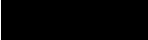

**Q2 :** Vos filles ont été placées en bas âges, c'est ce que je comprends?

**R2 :** Oui

**Q3 :** Est- ce que la collaboration avec les services de la protection de la jeunesse était bonne au début de l'intervention?

**R3 :** Au début, quand les services sociaux ont amené mes filles, les intervenants des services sociaux ne me lâchaient pas. Parce qu'ici, c'est un système d'autorité atikamekw que ça s'appelle. C'était au mois de mai ou juin, l'année je ne m'en souviens pas, il faudrait que je regarde dans les papiers des rapports. Probablement aux alentours de 2002 et 2003. Ils ont amené mes filles à La Tuque. Avant elles restaient dans des familles d'accueil autochtones.

**Q4 :** Dans votre communauté à 

**R4 :** Oui, surtout mes 2 premières filles. Une fois les services sociaux leur avaient trouvé une gardienne et les avaient gardés. Ensuite, les services sociaux les ont emmenés à  J'ai appelé à la CDPDJ (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse) et j'en ai discuté avec Mme  enquêtrice. Par la suite, elles ont été emmenées à La Tuque. La CDPDJ disait qu'il y avait une entente avec la DPJ comme quoi elles allaient revenir dans la communauté après le placement et cela ne s'est jamais fait.

Signature du déclarant \_\_\_\_\_

Déclaré devant moi, \_\_\_\_\_

À \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Q5** : Savez-vous pour quelles raisons elles ont été changées de milieu?

**R5** : Je ne sais pas vraiment là. J'ai entendu dire par les Services sociaux atikamekw qu'ils ont perdu le dossier aux mains de la DPJ de La Tuque.

**Q6** : Ils ont perdu le dossier?

**R6** : Oui, c'est la DPJ de La Tuque qui a pris le dossier et ça aurait été perdu, lorsqu'on est allé à la Cour. Moi, je ne connaissais pas les démarches que je devais faire, je n'avais pas d'avocat. C'était comme un choc pour moi, je ne connaissais pas la loi et ce que je devais faire.

**Q7** : Aviez-vous un intervenant social qui vous donnait du support dans vos démarches?

**R7** : Bien, il n'était pas là.

**Q8** : Il n'était pas là?

**R8** : Non, il n'était pas là. Le Juge ██████████ un juge de Trois-Rivières, lui il m'avait dit : « Faites tout ce qu'ils vous demandent, collaborez avec le Service de la protection de la jeunesse et je vais vous redonner tes enfants. Puis cela ne s'est jamais fait.

**Q9** : Est-ce que vous collaboriez avec la Protection de la jeunesse?

**R9** : J'ai essayé de collaborer mais eux-autres, ils disaient tout le temps des choses qui pouvaient me choquer. Ils font des rencontres pour venir chercher des informations et ensuite ils se servent de ces informations contre moi à la Cour. J'avais engagé un avocat mais il ne travaillait pas vraiment pour moi.

**Q10** : Pourquoi vous dites ça?

**R10** : On a pris un autre avocat qui lui aussi n'était pas d'accord avec les interventions de la DPJ. J'ai entendu dire qu'il a été radié.

**Q11** : Pour bien comprendre, à partir de quel âge avez-vous commencé à avoir moins de contacts avec vos enfants?

**R11** : Dès le début. Moi, au début je ne voulais pas un placement jusqu'à majorité. J'avais dit au Juge : « J'accepte le projet de vie, mais est-ce que je vais être en mesure d'avoir des contacts avec mes filles? » Le Juge m'avait dit oui. Après cela, les contacts se sont réduits.

X

Enquêteur

X

Déclarant

Note : - monsieur nous dit qu'il n'est pas très à l'aide de parler au téléphone. Nous lui expliquons que nous comprenons. –

Il y a une affaire que j'ai sue pour mes enfants. L'avocate de la mère, Mtre [REDACTED] s'occupe également des dossiers de la famille d'accueil, je pense qu'il y a un conflit d'intérêt. La famille d'accueil était venue témoigner à la Cour, lorsqu'ils ont réussi à avoir le projet de vie. Ce n'était pas supposé et il y a un conflit d'intérêt, je pense.

J'ai fait plusieurs demandes à Madame [REDACTED] pour que mes filles puissent parler dans leur langue maternelle. Parce que mes filles ne maîtrisaient pas très bien encore la langue française au début.

**Q12** : Est-ce qu'elles parlaient un peu la langue atikamekw?

**R12** : Je pense qu'il n'y a jamais eu d'interprètes à chaque rencontre avec mes filles.

**Q13** : Ce service ne vous était pas offert par la Protection de la jeunesse?

**R13** : Il y avait une madame de disponible à La Tuque pour faire l'interprète, mais ils ne l'ont jamais contactée. C'est écrit dans la loi qu'on a le droit au service d'un interprète pour la langue. Une fois, j'avais une visite supervisée avec mes filles et il y avait un monsieur qui écoutait et nous supervisait. Moi, je parlais en français et en atikamekw et le monsieur il n'a pas accepté que je parle en atikamekw.

**Q14** : Parce que vous vous exprimiez en langue atikamekw avec vos filles?

**R14** : Oui, il disait que ça devait se passer en français. À la 2<sup>e</sup> rencontre, il fallait que je parle en français et je n'étais pas à l'aise avec cela moi de parler en français. J'aimais mieux parler ma langue. Pour moi, c'est de la discrimination. Moi, je trouve que ces services ne conviennent pas pour les Autochtones et je l'ai toujours dit. Pourtant, c'est écrit dans la loi ! Ils font des lois et ils ne les respectent pas. Ils ont trop de pouvoirs, ils peuvent faire ce qu'ils veulent avec les gens, ils peuvent les manipuler comme ils le faisaient avec mes filles.

Chaque fois qu'ils partaient d'ici, l'intervenante disait à mes filles, tu peux tout nous dire car ton papa nous a déjà tout dit. C'est ça qu'il disait à mes filles, alors que moi je n'avais même pas encore parlé à l'Intervenante. C'est de la manipulation !

Parce qu'ici dans la communauté autochtone, les enfants sont plus libres. On se connaît tous ici, ce n'est pas une grosse ville. Mes filles partaient jouer ailleurs avec leurs amies et moi je ne peux pas toujours être là, à côté d'eux autres, alors la DPJ disait que je ne m'en occupais pas bien.

X  
\_\_\_\_\_  
Enquêteur

X  
\_\_\_\_\_  
Déclarant

**Q15** : Si je comprends bien, vous trouvez que la Protection de la jeunesse n'a pas tenu compte de la culture autochtone?

**R15** : Oui, ils ne savent pas ce qui se passe dans les communautés. Je trouvais qu'il y avait du racisme aussi là-dedans, parce qu'ils me disaient : « Peu importe la couleur, un enfant, c'est un enfant ! » C'est ça qu'ils me disaient dans leur bureau. À chaque fois que je parlais aux filles, il fallait que la famille d'accueil écoute et il fallait que je parle en français, encore.

**Q16** : Donc, ne vous pouviez pas transmettre la langue atikamekw à vos filles?

**R16** : Non, il fallait que je parle à la famille d'accueil. Ils écoutaient ce que je disais et je pense qu'il y a atteint à la vie privée, là encore. Cette écoute supervisée là discrimine la Charte des droits et libertés. Ils violent les droits, c'est ça qu'ils font.

J'aimerais mieux que tu me poses des questions. Comme je le disais tout à l'heure, je ne suis pas très habitué à parler au téléphone.

**Q17** : Vos réponses sont très bien. Pour l'instant ce que je comprends c'est que c'était difficile d'entretenir un contact avec vos filles et de leur transmettre la culture?

**R17** : Mes 2 filles, elles ont plus de 18 ans maintenant et lorsqu'elles sont sorties de la famille d'accueil, elles ont eu de la difficulté à parler atikamekw. Je dois malheureusement leur parler en français, parce qu'elles ne comprennent pas très bien la langue. Même ma mère c'est ça qu'elle fait.

**Q18** : J'imagine que c'est une situation difficile pour vous au plan émotif?

**R18** : Aujourd'hui, ç'a un peu changé, ils envoient mes filles au Centre d'amitié autochtone pour qu'elles puissent aller dîner là-bas. Avant, il n'y avait rien de cela. Depuis que la Commission existe, la DPJ a changé.

Puis mes filles me disaient que lorsqu'elles repartaient [REDACTED], la famille d'accueil leur posait des questions. Qu'est-ce qu'il s'est passé? Qu'est-ce que ton père a fait? Ils cherchaient des informations et ils transmettaient l'information à l'intervenante.

**Q19** : Vous, étiez-vous autorisé à parler à la famille d'accueil?

**R19** : Pas vraiment, il fallait tout le temps que je passe par l'Intervenante. C'est cela qu'ils ont demandé à ma mère aussi. Ma mère s'est fâchée contre la famille d'accueil une fois. Depuis ce temps, les intervenants ont changé ça et ils ont décidé qu'il fallait qu'on passe par l'intervenant avant.

X  
\_\_\_\_\_  
Enquêteur

X  
\_\_\_\_\_  
Déclarant

Je ne comprends pas, les intervenants sont venus visiter la maison à [REDACTED] qui est une grande maison avec 4 chambres, deux en haut et deux en bas. Ils ont décidé qu'elles ne viendraient pas vivre ici, je ne comprends pas !

J'avais informé mes filles qu'à l'âge de 14 ans, elles pourraient avoir un avocat qui les représenteraient pour décider si elles veulent revenir ici ou si elles veulent rester là-bas, dans la famille d'accueil. Parce que c'est écrit dans la loi, je pense.

**Q20** : Est-ce vos filles voulaient retourner dans la communauté?

**R20** : À mon avis, eux autres ils essayaient de les décourager, ils disaient que c'était trop de paperasses et que mes filles ne voulaient pas venir.

**Q21** : Et vous, aviez-vous un intervenant à [REDACTED] qui s'occupait de votre dossier, il devait y avoir quelqu'un?

**R21** : Oui il s'appelle [REDACTED] mais il ne travaille plus ici.

**Q22** : Est-ce que lui il vous aidait comprendre comment les règles fonctionnent à la protection de la jeunesse?

**R22** : Non pas vraiment, j'ai appris par moi-même, j'ai demandé des copies sur la Loi de la protection de la jeunesse.

**Q23** : Maintenant, avez-vous des contacts avec vos filles?

**R23** : Non, mais elles me parlent en cachette. Il y en a une qui me parle, mais l'autre dit qu'elle ne veut pas créer des désagréments. Il y en a une qui a commencé son cégep à [REDACTED] elle commençait cette semaine. L'autre demeure toujours en famille d'accueil. C'était la moins intelligente. Parce que dans les jumelles, il y en a une qui est plus intelligente et l'autre est moins intelligente.

**Q24** : Moins intelligente? Qu'est-ce que vous voulez dire, elle est moins intelligente?

**R24** : Quand était petite, elle était tout le temps en conséquence. C'était le mouton noir. C'est ce que me raconte la famille d'accueil.

Une fois aussi, je me suis pris en main et je suis allé en thérapie à Domrémy à Trois-Rivières.

**Q25** : Combien de temps êtes-vous resté en thérapie?

X  
\_\_\_\_\_  
Enquêteur

X  
\_\_\_\_\_  
Déclarant

R25 : C'était une thérapie de 21 jours. J'ai pris conscience de bien des affaires là-bas. Un mois après, la DPJ m'accusait d'abus physique sur une de mes jumelles. À cette période, les deux plus vieilles restaient ensemble et les deux jumelles étaient séparées.

La famille d'accueil m'a accusé d'abus physique et j'ai dit à la Sureté, je fais tout ce que le Juge m'a ordonné de faire, je me reprends en main et je collabore avec eux autres. Ils ont porté plainte, mais je ne suis jamais allé à la Cour pour cela. Je l'ai dit à la Sureté que ce sont des accusations pour ne pas que j'aie la garde de mes enfants.

**Q26** : Avez-vous encore des contacts avec les deux filles plus âgées?

**R26** : Oui, il y en a une qui reste ici et l'autre demeure à 

**Q27** : Comment cela se passe avec elles au niveau du lien?

**R27** : Bien au début, on dirait qu'elles ne voulaient rien savoir de nous autres. Mais maintenant, j'ai des bons rapports avec eux autres. J'essaie de leur parler de la thérapie, mais eux-autres elles ne veulent rien savoir. Parce que des fois, je pense que c'est cela qu'elles auraient besoin, d'une thérapie, mais je ne les oblige pas, je fais seulement leur en parler.

Monsieur  dit qu'il veut mettre fin à l'entrevue.

Récit enregistré par téléphone le 21 août 2018 par Emmanuel Morin, agent aux enquêtes

X  
\_\_\_\_\_  
Enquêteur

X  
\_\_\_\_\_  
Déclarant